

COMMUNIQUE DE PRESSE

COGELEC LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ D'EURONEXT PARIS

- Emission d'actions nouvelles pour un montant d'environ 18,2 M€ et cession d'actions existantes pour un montant d'environ 17,8 M€ (soit un montant total initial de 36 M€)¹
- Montant de l'offre pouvant être porté à 41,8 M€ en cas d'exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation¹
- Fourchette indicative de prix : entre 10,40 € et 13,10 € par action
- Période de souscription : du 29 mai au 12 juin 2018 inclus pour l'offre à prix ouvert et jusqu'au 13 juin 2018 pour le placement global
- Engagements de souscription de 11,5 M€

Mortagne-sur-Sèvre, France, le 29 mai 2018, COGELEC, leader français du contrôle d'accès dans l'habitat collectif annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN : FR0013335742 / mnémonique : COGEC).

A la suite de l'enregistrement du document de base sous le numéro I.18-040 le 14 mai 2018, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa numéro 18-203, le 28 mai 2018, sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse de COGELEC.

Un marché du contrôle d'accès en pleine mutation

L'industrie du contrôle d'accès dans l'habitat résidentiel traverse une mutation sans précédent avec le développement de l'interphonie GSM. Les bénéficiaires de l'interphonie sans fil sont multiples : une installation rapide, sans gros travaux avec une mise en service immédiate, ainsi qu'une gestion à distance et en temps réel pour les gestionnaires d'immeubles et un confort d'usage pour les résidents.

Un leader français du contrôle d'accès sur un marché porteur

Dès 2007, COGELEC a créé une offre qui a profondément bouleversé le marché de l'interphonie à destination des gestionnaires d'immeubles, bailleurs sociaux et syndicats. COGELEC a créé la première offre globale d'interphonie sans fil par abonnement sous la marque Intratone®. Cette offre unique dispose d'un modèle économique disruptif intégrant à la fois un équipement, une solution d'interphonie et un outil de gestion en ligne. Cette solution vendue sous forme d'abonnement connaît un très vif succès.

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre.

COGELEC équipe déjà 850 000 logements, dont 150 000 nouveaux logements équipés en 2017, sur un total de 15,4 millions de logements potentiels à équiper en France.

L'interphonie filaire représente encore aujourd'hui 95 % du marché français. La solution d'interphonie GSM dispose ainsi d'un très large réservoir de croissance en France dans les années à venir.

Présent à l'export depuis 5 ans, COGELEC propose également ses solutions dans plusieurs pays d'Europe avec une priorité sur les marchés porteurs de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique au travers de filiales créées ou en cours de création.

L'activité à l'export du Groupe représente 8 % du chiffre d'affaires total en 2017.

Un historique de croissance et de rentabilité

Basé sur un modèle de distribution indirecte associé à une relation de proximité très forte avec les clients finaux (bailleurs sociaux et syndics), COGELEC affiche de solides performances. COGELEC a enregistré un chiffre d'affaires de 30,6 M€ en 2017, en croissance de près de 17 %.

Le Groupe dispose d'une forte visibilité sur son activité, marquée par la récurrence (la part des abonnements, qui s'élève à 7,4 M€, est récurrente). COGELEC estime par ailleurs que 5 % du parc installé est renouvelé chaque année. Le taux de résiliation est inférieur à 0,25 % du nombre de logements en 2017².

Le Groupe bénéficie d'une rentabilité opérationnelle solide avec une marge opérationnelle courante en 2017 de 16,3 % pour un résultat opérationnel courant de 5 M€ en 2017. COGELEC a dégagé un résultat net de 2,9 M€, soit une rentabilité nette de 9,5 %.

Kibolt, la nouvelle clé universelle

Kibolt, nouvelle innovation de rupture, est issue de 10 ans de R&D. Kibolt est une clé universelle qui permet une gestion dynamique et facile d'usage des accès : une seule clé pour ouvrir l'ensemble des portes d'un immeuble, l'allocation et la révocation des accès pouvant se faire à tout moment à distance et en temps réel.

Kibolt est un produit hautement technologique pour lequel COGELEC a investi près de 3,2 M€ et déposé 9 brevets. COGELEC prévoit le lancement de Kibolt en France au début de l'année 2019

Une stratégie claire pour des objectifs ambitieux

Dans le cadre de sa stratégie de déploiement à horizon 2021, COGELEC vise un triplement de son chiffre d'affaires à 90 M€. Pour atteindre cet objectif, COGELEC compte s'appuyer sur plusieurs leviers :

- la conquête de nouvelles parts de marché en interphonie GSM en France dans les logements collectifs au travers de sa marque Intratone®, avec un objectif de 45 M€ en 2021 ;

² Source : Cogelec.

- le développement de sa part de marché en Europe dans plusieurs pays d'Europe ciblés (Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas et Belgique), avec un objectif de 30 M€ en 2021 ; et
- la commercialisation de Kibolt, la nouvelle clé universelle, en France puis en Europe, avec un objectif de 15 M€ en 2021.

Le marché de l'habitat collectif dans les quatre pays ciblés européens représente un potentiel de 25,1 millions de logements³ à équiper. Le Groupe a déjà remporté plusieurs succès commerciaux, notamment au Royaume-Uni ou en Belgique.

COGELEC est déterminé à accélérer son développement à l'international en dupliquant son modèle de réussite pour conquérir de nouvelles parts de marché. Le Groupe est déjà en ordre de marche avec des commerciaux en place dans chaque pays et un plan de recrutement d'envergure afin de porter l'effectif à 34 commerciaux à fin 2019.

Kibolt, la dernière innovation de rupture, sera également progressivement commercialisée au travers des réseaux de vente déjà installés en France et en Europe.

Roger Leclerc, Président directeur général et fondateur de COGELEC, commente le projet d'introduction en bourse : « *Notre projet d'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris s'inscrit dans notre volonté d'accélérer notre déploiement en France et en Europe. Nous avons déjà conquis une position de leader en France, grâce à une offre unique d'interphonie GSM basée sur une technologie de rupture pour le bénéfice des gestionnaires d'immeubles et des résidents. Notre potentiel en Europe est considérable et nous disposons de tous les atouts pour étendre nos positions rapidement dans les pays que nous avons ciblés. Le lancement de Kibolt, notre dernière innovation, constitue un gisement de croissance supplémentaire sur ces marchés. La réussite de notre introduction en bourse constituerait un atout décisif au service de notre ambition : devenir le leader européen du contrôle d'accès dans l'habitat collectif.* »

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 28 mai 2018 sous le numéro 18-203, composé du document de base enregistré par l'AMF le 14 mai 2018 sous le numéro I.18-040, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de COGELEC (370 rue de Maunit, 85290 Mortagne-sur-Sèvre), ainsi que sur le site Internet de COGELEC (www.investir.cogelec.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Tout investissement en actions comporte des risques. L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

³Source: Estimation de la Société, www.populationdata.net, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381488>, Eurostat juin 2017.

PARTENAIRES DE L'OPERATION

Conseil de la société



Chef de file et teneur de livre associé



Chef de file et teneur de livre associé



Conseil juridique



Commissaire aux comptes



Commissaire aux comptes



Communication financière



Retrouvez toute l'information
sur le projet d'introduction en bourse de COGELEC sur :
<http://investir.cogelec.fr>

Contacts

Cogelec

Stéphane Vapillon
Directeur Administratif et Financier
02 72 67 00 92
investors@cogelec.fr

Actifin, communication financière

Ghislaine Gasparetto
01 56 88 11 22
gasparetto@actifin.fr

Actifin, relations presse financière

Jennifer Jullia
01 56 88 11 19
jjullia@actifin.fr

MODALITES DE L'OPERATION

Capital social avant l'opération

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.203.298 € divisé en 7.118.440 actions de 0,45 € de valeur nominale.

Caractéristique de l'action

- Libellé : COGELEC
- Code mnémonique : COGEC
- Code ISIN : FR0013335742
- Marché de cotation : marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment C
- Classification ICB : 2737 - Electronic Equipment
- Eligibilité au PEA-PME

Structure de l'offre (l'« Offre »)

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« OPO ») ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

L'Offre porte tant sur des actions nouvelles à émettre, offertes par COGELEC dans le cadre d'une offre primaire (l'« Offre Primaire »), que sur des actions existantes offertes par SRC en qualité d'actionnaire cédant, dans le cadre d'une offre secondaire (l'« Offre Secondaire »).

Raisons de l'Offre

L'Offre et l'admission des actions de la société aux négociations sur Euronext Paris ont pour objectif principal de soutenir le financement du développement du Groupe. En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés.

Offre Primaire

Le produit net de l'émission de l'Offre Primaire sera affecté comme suit :

- l'accélération des investissements de la Société à l'international, pour développer sa part de marché en interphonie GSM dans les logements collectifs en Europe (à hauteur de 70 %), via le lancement et le développement des filiales européennes de la Société (qui nécessite l'instauration d'une force commerciale et la réalisation de recrutements) ;
- le développement de la commercialisation du produit Kibolt (à hauteur de 10 %), via notamment le lancement de campagnes de communication et de marketing ;

- les opportunités de croissance externe du Groupe (à hauteur de 20 %) (étant précisé qu'à la date du Prospectus, la Société n'a pris aucun engagement ferme pour réaliser une opération de croissance externe).

Offre Secondaire

Seul l'actionnaire cédant, SRC SAS, percevra le produit de la cession des Actions Cédées, qui sera affecté en premier lieu au remboursement de l'endettement bancaire et financier de SRC SAS (d'un montant total d'environ 3,3 M€) et en second lieu, au rachat par SRC SAS de tout ou partie des actions SRC SAS détenues par Naxicap Rendement 2018 et Banque Populaire Développement et de la moitié des actions SRC SAS détenues par Patrick FRUNEAU.

Types d'ordres au sein de l'OPO

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- fraction d'ordre A1 : de 10 à 200 actions (inclus) ; et
- fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 actions.

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Fourchette indicative de prix de l'Offre

Entre 10,40 € et 13,10 € par action offerte.

Nombre d'actions offertes

- Un nombre maximum de 1.547.486 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles Initiales** ») pouvant être augmenté d'un maximum de 232.122 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (les « **Actions Nouvelles Complémentaires** », et ensemble avec les Actions Nouvelles Initiales, les « **Actions Nouvelles** »).
- Un nombre maximum de 1.512.667 actions existantes seront cédées par SRC SAS (l'« **Actionnaire Cédant** ») (les « **Actions Cédées Initiales** »), ce nombre pouvant être augmenté d'un maximum de 266.941 actions cédées en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (les « **Actions Cédées Supplémentaires** », et ensemble avec les Actions Cédées Initiales, les « **Actions Cédées** »).

Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires COGELEC et seront assimilables, dès leur émission, aux actions existantes.

Les Actions Nouvelles et Actions Cédées sont définies ensemble comme les « **Actions Offertes** ».

Produit brut de l'Offre

Le produit brut de l'Offre Primaire sera d'environ 18,2 millions d'euros, pouvant être porté à environ 20,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension⁴.

Le produit brut de l'Offre Secondaire sera d'environ 17,8 millions d'euros, pouvant être porté à environ 20,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation⁵.

COGELEC ne recevra aucun produit de la cession par l'Actionnaire Cédant des Actions Cédées.

Engagement d'abstention de COGELEC et engagements de conservation des fondateurs et des actionnaires

- Engagement d'abstention de COGELEC : 6 mois, sous réserve de certaines exceptions usuelles.
- Engagement de conservation de SRC SAS dans COGELEC : 18 mois, sous réserve de certaines exceptions usuelles.
- Engagement de conservation de certains associés de SRC SAS dans SRC SAS : 18 mois, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de souscription

Sycomore Asset Management, Keren Finance et Ostrum Asset Management se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire à un prix maximum de 13,10 € par action, pour un montant total de 11.500.000 € soit 32% du montant brut de l'Offre et 63,2% du montant brut de l'Offre Primaire (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre, hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient être néanmoins réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes).

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements de souscription :

Nom de l'investisseur	Montant des engagements de souscription (en euros)
Sycomore Asset Management	5.000.000
Keren Finance	5.000.000
Ostrum Asset Management	1.500.000
Total	11.500.000

⁴ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre.

⁵ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

28 mai 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Visa de l'AMF sur le prospectus
29 mai 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
12 juin 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
13 juin 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)▪ Fixation du prix de l'Offre et exercice éventuel de la clause d'extension▪ Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre▪ Avis Euronext relatif au résultat de l'Offre▪ Signature du contrat de placement▪ Début de la période de stabilisation éventuelle
15 juin 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
18 juin 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Début des négociations des actions COGELEC sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée COGELEC
13 juillet 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Date limite d'exercice de l'option de surallocation▪ Fin de la période de stabilisation éventuelle

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 juin 2018 à 17h00 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 13 juin 2018 à 12h00 (heure de Paris) sauf clôture anticipée.

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société COGELEC dans un quelconque pays.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 telle que modifiée, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société COGELEC ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société COGELEC seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. COGELEC n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par COGELEC d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société COGELEC ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa de l'AMF n° 18-203 en date du 28 mai 2018

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Introduction et avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus ayant obtenu le visa n°18-203 en date du 28 mai 2018 de l'AMF (le « Prospectus »).</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale / Dénomination sociale	Cogelec (la « Société » ou l'« Emetteur »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	Siège social : 370 rue de Maunit, 85290 Mortagne-sur-Sèvre. Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. Droit applicable : droit français. Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>Créé en 2000 en Vendée, COGELEC est un fabricant français indépendant spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de solutions innovantes d'interphone téléphonique et de contrôle d'accès commercialisées principalement sous sa marque phare Intratone.</p> <p>Sa gamme de produits, fiable et novatrice, est large (claviers codés, interphones audio, interphones vidéo, armoire à clés, caméra de vidéosurveillance connectée, etc.) et se complète d'un logiciel de gestion et d'un forfait de services spécifiques qui répondent aux besoins de tous, notamment la gestion de l'interphonie depuis Internet pour les bailleurs sociaux. Sa solution innovante est complète (matériel et service) et complémentaire (filaire et non filaire). Le Groupe, par ses innovations, introduit des ruptures technologiques et d'offres commerciales permanentes dans son marché.</p> <p>COGELEC distribue ses produits et services par le biais de distributeurs / grossistes et installateurs / partenaires de premier plan. Le Groupe complète cette distribution indirecte par une prescription directe auprès des clients finaux professionnels référents (bailleurs sociaux, syndicats de copropriété et promoteurs) assurée par son équipe commerciale.</p>

Le Groupe évolue sur le marché du contrôle d'accès électronique résidentiel, porteur et récurrent, estimé par le cabinet MSI Reports en France à 249 millions d'euros en 2015 et 2,5 milliards d'euros en Europe. Le Groupe est depuis 2003 le leader français sur le marché du contrôle d'accès Vigik avec plus de 40 % des centrales Vigik commercialisées. COGELEC commercialise depuis 2007 et déploie au niveau national depuis 2009 sa solution Intratone d'interphonie sans fil associée à des offres d'abonnement GSM préalablement négociées avec les principaux opérateurs de téléphonie mobile. Il compte plus de 30.000 comptes ouverts par les gestionnaires d'immeubles utilisant ses outils de gestion en ligne au quotidien et plus de 55 % des bailleurs sociaux français font confiance au Groupe. Grâce à un parc installé en constante progression du fait d'un taux de résiliation inférieur à 0,25 % du nombre de logements en 2017, COGELEC équipe plus de 850.000 logements avec ses solutions à fin 2017. Avec 139 employés à fin 2017, COGELEC a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 30,6 M€ en 2017, en progression de 17 % par rapport à 2016. Les ventes de matériels ont fortement contribué à la solide performance du Groupe, en progression de 12 % à 23,3 M€, et témoignent du succès commercial de la gamme de matériel Intratone. Les prestations de services (abonnements) ont contribué pour 7,4 M€ à l'activité en 2017, en croissance de 35 %, le Groupe disposant désormais d'un parc installé significatif et générant ainsi une solide récurrence. Rentable depuis sa création, COGELEC a enregistré un résultat opérationnel courant de 5,0 M€ en 2017, en hausse de 36 %.

L'innovation, au cœur de l'identité de COGELEC depuis sa création, est le moteur de ce succès. Fidèle à sa signature « Créer pour innover », le Groupe est titulaire de 41 familles de brevets à fin 2017, et a été récompensé par l'INPI en 2010 pour sa dynamique d'innovation, à laquelle il consacre chaque année entre 6 et 8 % de son chiffre d'affaires. Ainsi, COGELEC développe depuis 2008 un concept de clé universelle innovante, Kibolt, dont le lancement commercial est envisagé pour le début de l'année 2019.

Fort de son leadership en France, COGELEC s'est résolument tourné vers l'export depuis 2017. L'activité à l'international s'inscrit en croissance de 52 % et représente 8 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2017 à 2,5 M€. Le Groupe propose aujourd'hui ses solutions dans 10 pays à travers l'Europe, avec une priorité pour les marchés porteurs de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, pays dans lesquels des filiales ont été créées depuis décembre 2017 ou seront créées d'ici la fin du premier semestre 2018.



<p>B.4a</p>	<p>Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société</p>	<p>Chiffre d'affaires du premier trimestre 2018</p> <p>Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2018 de COGELEC s'élève à 7.565 K€ contre 7.070 K€ pour le premier trimestre 2017, soit une croissance globale de + 7,0 %.</p> <p>Perspectives du Groupe à moyen terme :</p> <p>Dans le cadre de son plan stratégique sur la période 2018-2021, COGELEC vise à tripler son chiffre d'affaires à horizon 2021 à 90 M€, hors croissance externe significative, porté par sa capacité d'innovation et son savoir-vendre. Ses 3 axes de développement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le développement de sa part de marché dans les logements collectifs en France à 45 M€ en 2021 et en Europe à 30 M€ en 2021 sur les marchés de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique ; – la commercialisation de Kibolt, une nouvelle clé universelle, innovante et disruptive, permettant à COGELEC de pénétrer l'ensemble du marché du contrôle d'accès résidentiel, en France et en Europe, à 15 M€ en 2021 ; – la croissance externe, ciblée et opportuniste, pour intégrer de nouvelles compétences métier.
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe</p>	<p>A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (les pourcentages indiqués représentent la détention en capital et en droits de vote) :</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> <pre> graph TD COGELEC_SA[COGELEC SA] -- 100% --> INTRATONE_GmbH[INTRATONE GmbH] COGELEC_SA -- 100% --> INTRATONE_UK[INTRATONE UK] COGELEC_SA -- "Création prévue courant 2018 100%" --> INTRATONE_NL[INTRATONE NL] </pre> </div>

B.6 Actionariat

A la date du présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 3.203.298 euros divisé en 7.118.440 actions de 0,45 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Organigramme capitalistique :



Situation de l'actionariat de la Société à la date du présent Prospectus :

Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du Prospectus

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Société SRC ⁽¹⁾	7.118.420	7.118.420	99,9997 %	99,9997 %
Société HRC ⁽²⁾	20	20	0,0003 %	0,0003 %
TOTAL	7.118.440	7.118.440	100 %	100 %

⁽¹⁾ Société par actions simplifiée au capital social de 10.515.008 €, dont le siège social est situé au 370 rue de Maunit, 85290 Mortagne-sur-Sèvre, immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 802 817 585.

⁽²⁾ Société par actions simplifiée au capital social de 5.050.618 €, dont le siège social est situé à Chambrette, 85130 Les Landes-Genusson, immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 451 628 309. L'actionnaire majoritaire de la société HRC est Roger LECLERC (94,63 %).

Situation de l'actionariat de la société SRC à la date du présent Prospectus :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote de SRC à la date du Prospectus			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Laurent CARMELLE	14.501	14.501	7,72 %	7,72 %
Patrick FRUNEAU	4.944	4.944	2,63 %	2,63 %
Patrice KLUBA	14.501	14.501	7,72 %	7,72 %
Société HRC ⁽¹⁾	70.730	70.730	37,67 %	37,67 %
Société MENI ⁽²⁾	18.788	18.788	10,01 %	10,01 %
Société PRONOIA ⁽³⁾	18.379	18.379	9,79 %	9,79 %
<i>sous-total Groupe Majoritaire</i>	<i>141.843</i>	<i>141.843</i>	<i>75,54 %</i>	<i>75,54 %</i>
Banque Populaire Développement	22.963	22.963	12,23 %	12,23 %
Naxicap Rendement 2018	22.962	22.962	12,23 %	12,23 %
<i>sous-total Groupe Minoritaire</i>	<i>45.925</i>	<i>45.925</i>	<i>24,46 %</i>	<i>24,46 %</i>
TOTAL	187.768	187.768	100 %	100 %

⁽¹⁾ Voir note (2) sous le tableau précédent.

⁽²⁾ Société détenue à 99,99 % par Norbert MARCHAL.

⁽³⁾ Société détenue à 99,95 % par Patrice GUYET.

Les membres du Groupe Majoritaire de la société SRC agissent de concert vis-à-vis de la société SRC (et donc de Cogelec, contrôlée par la société SRC), dont ils détiennent le contrôle conjoint.

B.7	Informations financières sélectionnées	<i>Informations financières sélectionnées du bilan consolidé</i>			
		COGELEC - IFRS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
		Etat de situation financière en K€			
		ACTIF			
		Immobilisations incorporelles	6 598	5 717	4 868
		Immobilisations corporelles	5 262	5 331	4 887
		Autres actifs financiers	142	186	312
		Autres actifs non courants	3 019	2 182	1 274
		Actifs d'impôts non courants	66	295	215
		Total actif non courant	15 088	13 711	11 555
		Stocks et en-cours	6 964	4 746	3 886
		Créances clients et comptes rattachés	8 342	7 238	6 050
		Autres actifs courants	1 639	1 633	1 295
		Actifs d'impôts courants			596
		Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 671	5 901	2 297
		Total actif courant	22 616	19 518	14 124
		Total Actif	37 704	33 229	25 679
		COGELEC - IFRS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
		Etat de situation financière en K€			
		PASSIF			

Capitaux propres, part du Groupe	3 529	3 280	3 548
Capitaux propres, part des minoritaires		188	228
Total des capitaux propres	3 529	3 468	3 776
Emprunts et dettes financières	7 950	8 613	7 084
Provisions pour engagements de retraite	366	314	233
Autres provisions à long terme	399	243	184
Autres passifs non courants	13 216	9 660	6 887
Passifs non courants	21 931	18 831	14 388
Emprunts et dettes financières	3 367	2 365	1 855
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 494	3 764	2 113
Autres passifs courants	5 064	4 248	3 369
Passifs d'impôts courants	320	553	178
Passifs courants	12 244	10 930	7 515
Total Passif	37 704	33 229	25 679
Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé			
COGELEC - IFRS	31/12/	31/12/	31/12

Compte de résultat en K€		2017	2016	/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		30 628	26 212	19 982
Autres produits de l'activité		4	22	7
Achats consommés		-10 958	-9 334	-6 240
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 154	294	-40
Charges de personnel		-8 821	-7 540	-6 360
Charges externes		-4 870	-4 370	-4 073
Impôts et taxes		-398	-270	-169
Autres produits et charges opérationnels courants		286	228	70
Dotations aux amortissements		-1 632	-1 314	-979
Dotations / reprises aux provisions et dépréciations		-384	-152	-191
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		5 007	3 777	2 006
Autres produits et charges opérationnels non courants		-150	-209	-222
RESULTAT OPERATIONNEL		4 857	3 568	1 784
Coût de l'endettement financier net		-324	-316	-249
Autres produits et charges financières		2	116	-16
Charges d'impôts		1 630	-1 169	-471
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES MAINTENUES		2 905	2 199	1 048
Résultat net des activités non maintenues				452
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		2 905	2 199	1 500

Part du groupe	2 905	2 033	1 316
Part des minoritaires		165	184
Résultat net par action (€/action)	8,1621	5,7132	3,698 0
Résultat net dilué par action (€/action)	8,1621	5,7132	3,698 0
Résultat net par action des activités maintenues (€/action)	8,1621	5,7132	2,426 2
Résultat net dilué par action des activités maintenues (€/action)	8,1621	5,7132	2,426 2
<u>Marge brute</u>			
Marge brute	31/12/ 2017	31/12/ 2016	31/12/ 2015
en K€			
Chiffre d'affaires	30 628	26 212	19 982
Autres produits de l'activité	4	22	7
Achats consommés	-10 958	-9 334	-6 240
Variation de stocks de produits en-cours et produits finis	1 154	294	-40
MARGE BRUTE	20 827	17 193	13 709
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>68,0%</i>	<i>65,6%</i>	<i>68,6%</i>
<u>EBITDA</u>			

EBITA en K€	31/12/ 2017	31/12/ 2016	31/12/ 2015
Résultat opérationnel	4 857	3 568	1 784
Dotations aux amortissements	1 632	1 314	979
Dépréciations des actifs nettes des reprises	384	152	191
EBITDA⁽¹⁾	6 873	5 034	2 954
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>22,4%</i>	<i>19,2%</i>	<i>14,8%</i>
<p>(1) EBITDA : l'EBITDA est défini par COGEELEC comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.</p>			
<p>Informations financières sélectionnées du tableau de flux consolidé</p>			
COGEELEC - IFRS Tableau de flux de trésorerie consolidé en K€	31/12/ 2017	31/12/ 2016	31/12/ 2015
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	5 008	3 972	1 901
Variation du BFR lié à l'activité	2 236	2 313	2 087
Impôts versés	-1 409	-94	-1 104
Flux de trésorerie générés par l'activité	5 835	6 191	2 884
Acquisition d'immobilisations	-2 728	-2 620	-1 736
Cession d'immobilisations	73	29	48

		Variation des prêts et avances consenties	55	-14	37
		Incidences cession CEVAM	64	96	640
		Incidence augmentation % d'intérêts Intratone	-673	-112	
		Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-3 209	-2 621	-1 011
		Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 500	-1 500	-1 502
		Dividendes versés aux minoritaires	-166	-189	-130
		Emission d'emprunts	1 621	3 650	372
		Remboursements d'emprunts	-2 166	-1 775	-1 418
		Coût de l'endettement financier net	-324	-316	-249
		Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 535	-130	-2 927
		Variation de la trésorerie	91	3 440	-1 054
		Trésorerie d'ouverture	5 575	2 134	3 188
		Trésorerie de clôture	5 666	5 575	2 134
B.8	Informations pro forma	Sans objet.			
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet, la Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfice.			
B.10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Sans objet.			

B.11	Fonds de roulement net	A la date du présent Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe, avant l'Offre, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) sera demandée postérieurement au règlement-livraison de l'Offre (telle que définie à la section E3 du présent résumé) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société, soit 7.118.440 actions de 0,45 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes »), dont 1.512.667 actions seront cédées par SRC (l' « Actionnaire Cédant ») (les « Actions Cédées Initiales »), pouvant être augmenté d'un maximum de 266.941 actions cédées en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (les « Actions Cédées Supplémentaires », et ensemble avec les Actions Cédées Initiales, les « Actions Cédées »), soit un total maximal de 1.779.608 Actions Cédées ; - un nombre maximum de 1.547.486 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public (les « Actions Nouvelles Initiales »), pouvant être augmenté d'un maximum de 232.122 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « Actions Nouvelles Complémentaires », et ensemble avec les Actions Nouvelles Initiales, les « Actions Nouvelles »), soit un total maximal de 1.779.608 Actions Nouvelles. <p>Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires de la Société et seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes.</p> <p>Les Actions Cédées et les Actions Nouvelles sont définies ensemble comme les « Actions Offertes ».</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante à la date de leur émission.</p> <p>Libellé pour les actions</p> <p>COGELEC</p>

		<p>Code ISIN</p> <p>FR0013335742</p> <p>Mnémonique</p> <p>COGEC</p> <p>Compartiment</p> <p>Compartiment C</p> <p>Secteur d'activité</p> <p>Code NAF : 2630Z - Fabrication d'équipements de communication</p> <p>Classification ICB : 2737 - Electronic Equipment</p> <p>Code LEI : 9695002OALTJ10BG4080</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	<p>Nombre d'actions émises dans le cadre de l'Offre : 1.547.486 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative), ce nombre pouvant être porté à un maximum de 1.779.608 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p>Valeur nominale des actions : 0,45 euro.</p>

C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société devant entrer en vigueur à compter de l'admission définitive des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris, les principaux droits attachés aux Actions Existantes et aux Actions Nouvelles, à compter de leur admission aux négociations dans le cadre de l'opération, sont décrits ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices ; - droit de vote (étant précisé qu'un droit de vote double est attribué à
-----	------------------------------------	--

		<p>toute action détenue au nominatif depuis au moins deux ans, avec effet à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris, soit le 18 juin 2018 selon le calendrier indicatif) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. 												
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.												
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission des Actions Existantes et des Actions Nouvelles est demandée sur le compartiment C d'Euronext Paris.</p> <p>Les conditions de négociation des Actions Existantes et des Actions Nouvelles seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 13 juin 2018.</p> <p>La première cotation des Actions Nouvelles et des Actions Existantes sur Euronext Paris devrait avoir lieu le 18 juin 2018. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 18 juin 2018.</p>												
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Conformément à la loi et aux statuts de la Société, tels qu'adoptés par l'assemblée générale sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris, l'assemblée générale peut décider, sur recommandation du Conseil d'administration, la distribution d'un dividende.</p> <p>Il n'y a pas de politique formalisée en matière de dividendes au sein du Groupe. La proposition de distribution de dividendes est guidée par la volonté de sécuriser et pérenniser le Groupe, tout en répondant aux besoins d'investissements futurs du Groupe afin d'en assurer le développement. La proposition de dividende soumise à l'assemblée générale des actionnaires de la Société est arrêtée par le Conseil d'administration. L'assemblée générale décide de la distribution du dividende sur les réserves dont elle a la disposition.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente le montant des dividendes mis en distribution par la Société au cours des trois derniers exercices :</p> <table border="1" data-bbox="507 1765 1449 1964"> <thead> <tr> <th>COGEELEC - IFRS</th> <th>31/12/2017</th> <th>31/12/2016</th> <th>31/12/2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>en K€</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dividendes versés aux actionnaires de la société</td> <td>-1 500</td> <td>-1 500</td> <td>-1 502</td> </tr> </tbody> </table>	COGEELEC - IFRS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	en K€				Dividendes versés aux actionnaires de la société	-1 500	-1 500	-1 502
COGEELEC - IFRS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015											
en K€														
Dividendes versés aux actionnaires de la société	-1 500	-1 500	-1 502											

		mère			
		Dividendes versés aux minoritaires	-166	-189	-130
<p>Au titre des résultats 2017, l'assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende de 2,0 M€. Le dividende lié aux résultats 2017 ne bénéficie qu'aux actionnaires de la Société à la date de mise en paiement dudit dividende (c'est-à-dire les sociétés SRC et HRC), et ne bénéficiera donc pas aux souscripteurs des Actions Nouvelles et aux acquéreurs des Actions Cédées dans le cadre de l'Offre.</p>					
Section D – Risques					
D.1	Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque suivants :</p> <p>Risques liés à l'activité et au marché de la Société, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risques liés aux innovations concurrentes : Les innovations dont font preuve les sociétés concurrentes pourraient affecter la croissance future de la Société. En effet, la Société ne peut garantir que les concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des technologies ou des produits moins coûteux ou plus innovants que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. – Risques de rupture technologique : La Société ne peut garantir qu'elle maintiendra son avance technologique sur le long terme, ce qui pourrait freiner le développement de la Société ou ralentir l'adoption de ses produits. – Risque de réputation : La réputation de la Société est essentielle dans la présentation de ses produits et services, ainsi que dans le cadre de sa stratégie de fidélisation des clients et de conquête de nouveaux marchés. La Société pourrait se retrouver fragilisée si une mauvaise expérience d'un ou plusieurs clients se répandait en ligne ou via d'autres canaux d'information, phénomène extrêmement difficile à maîtriser. <p>Risques liés au processus de fabrication et à la dépendance vis-a-vis des tiers, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risques liés à la dépendance aux opérateurs téléphoniques : En raison de la nature de ses activités, la Société se trouve dépendante de la relation qu'elle entretient avec les opérateurs téléphoniques et des contrats conclus avec eux (des contrats sont actuellement en vigueur 			

		<p>avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Télécom).</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risques liés à la dépendance aux sous-traitants : La Société sous-traite la fabrication des cartes électroniques présentes dans ses produits. La Société sous-traite intégralement la fabrication de ses badges électroniques auprès d’une autre société. – Risques liés à la dépendance aux fournisseurs : Pour la fabrication de ses produits, la Société s’appuie sur un nombre important de composants livrés par différents fournisseurs. <p>Risques liés à l’organisation de la Société, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risques liés à la dépendance aux personnes-clés : <i>Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses associés fondateurs et notamment Roger Leclerc (Président Directeur Général) et Patrice Guyet (Directeur des opérations). La Société est en concurrence avec d’autres sociétés pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés.</i> – Risques liés à la gestion des systèmes d’information : <i>Le système d’information interne de la Société, ainsi que les services qu’elle déploie pour le compte de ses clients, sont exposés de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu’à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Société.</i> – Risques liés à la croissance organique et à la croissance externe de la Société : <i>La Société enregistre une croissance rapide de ses effectifs et de ses activités. A l’avenir, la stratégie de la Société pourrait reposer en partie sur la croissance externe.</i> – Risques liés au développement international : <i>La Société fait de son développement à l’international un élément important de sa stratégie de croissance. Le périmètre international des activités de la Société est un élément de complexité qui accroît les risques inhérents à son activité.</i> <p>Risques juridiques, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risques liés à la propriété intellectuelle : <i>Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux et son savoir-faire).</i> – Risques liés à la gestion de la confidentialité des données
--	--	--

		<p>personnelles : <i>L'information, propriété de la Société, représente tant au plan de l'innovation technologique que de la stratégie de l'entreprise un de ses actifs les plus importants.</i></p> <p>Risques financiers, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque sur les besoins de financement : <i>La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement et la commercialisation de ses produits.</i> <p>Risques de marché, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de change : <i>La Société est exposée aux risques de change dans le cadre de ses achats de composants aux Etats-Unis et en Asie.</i>
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les principaux facteurs de risque liés à l'Offre ou aux actions de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ; en outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ; - le prix de marché des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - la conservation du contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire de la Société à l'issue de l'Offre pourrait limiter la possibilité pour d'autres actionnaires d'influencer certaines décisions, entraîner des divergences d'intérêts avec ceux des autres actionnaires et un changement de contrôle de la Société pourrait être entravé ; - la cession par l'actionnaire majoritaire de tout ou partie de sa participation à l'issue de la période de conservation à laquelle il s'est engagé pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société ; - la Société pourrait à l'avenir augmenter son capital, ce qui pourrait entraîner une dilution des participations des actionnaires existants et ne participant pas à l'opération ; - l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie ; l'insuffisance des souscriptions (moins de 75 % du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraînerait l'annulation de l'Offre (il est cependant rappelé que la Société a reçu des engagements irrévocables de souscription à hauteur de 63,2% du montant brut de l'Offre Primaire dans les conditions décrites dans la section E.3 ci-dessous) ; - la Société ne compte pas adopter une politique formalisée de versement de dividendes ; - la proportion des actions de la Société détenue par le public est susceptible de varier de façon significative selon le taux de réalisation

		de l'Offre Primaire et, le cas échéant, de l'Offre Secondaire.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre	<p>Le produit brut de l'Offre Primaire sera d'environ 18,2 millions d'euros, pouvant être porté à environ 20,9 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension. En cas de réalisation de l'Offre Primaire à hauteur de 75%, le produit brut sera d'environ 12,1 millions d'euros (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre).</p> <p>Le produit net de l'Offre Primaire sera d'environ 16,0 millions d'euros, pouvant être porté à environ 18,6 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p>Le montant total des dépenses liés à l'Offre pour le placement des Actions Offertes est estimé à environ 3,0 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre).</p> <p>Le produit brut de l'Offre Secondaire sera d'environ 17,8 millions d'euros, pouvant être porté à environ 20,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre).</p> <p>La Société ne recevra aucun produit de la cession par l'Actionnaire Cédant des Actions Cédées.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre et utilisation du produit de celle-ci	<p>Raisons de l'Offre</p> <p>L'Offre et l'admission des actions de la société aux négociations sur Euronext Paris ont pour objectif principal de soutenir le financement du développement du Groupe.</p> <p>En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés.</p> <p>L'Offre porte tant sur les Actions Nouvelles à émettre, offertes par la Société dans le cadre d'une offre primaire (l'« Offre Primaire ») que sur des Actions Existantes (les Actions Cédées) offertes par SRC, en qualité d'Actionnaire Cédant, dans le cadre d'une offre secondaire (l'« Offre Secondaire »). Les Actions Offertes, à savoir les Actions Nouvelles et les Actions Cédées, seront offertes dans le cadre d'une seule Offre et aux mêmes conditions.</p> <p>Utilisation prévue du produit net de l'Offre Primaire par la Société</p> <p>Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accélération des investissements de la Société à l'international, pour développer sa part de marché en interphonie GSM dans les

		<p>logements collectifs en Europe (à hauteur de 70 %), via le lancement et le développement des filiales européennes de la Société (qui nécessite l'instauration d'une force commerciale et la réalisation de recrutements) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de la commercialisation du produit Kibolt (à hauteur de 10 %), via notamment le lancement de campagnes de communication et de marketing ; - les opportunités de croissance externe du Groupe (à hauteur de 20 %) (étant précisé qu'à la date du Prospectus, la Société n'a pris aucun engagement ferme pour réaliser une opération de croissance externe). <p>Dans l'hypothèse où, compte tenu des demandes de souscription reçues, le nombre effectif d'Actions Nouvelles Initiales à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée ne représenterait que 75 % des Actions Nouvelles Initiales offertes, les fonds seraient alors affectés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accélération des investissements de la Société à l'international, pour développer sa part de marché en interphonie GSM dans les logements collectifs en Europe (à hauteur de 90 %), via le lancement et le développement des filiales européennes de la Société (qui nécessite l'instauration d'une force commerciale et la réalisation de recrutements) ; - le développement de la commercialisation du produit Kibolt (à hauteur de 10 %), via notamment le lancement de campagnes de communication et de marketing. <p>L'Offre Secondaire est subordonnée à la réalisation de 100 % de l'Offre Primaire, ce qui signifie que les Actions Nouvelles Initiales seront allouées par priorité aux Actions Cédées Initiales en cas de demande insuffisante et de réduction de la taille de l'Offre.</p> <p>Utilisation prévue du produit net de l'Offre Secondaire par SRC</p> <p>Il est précisé que si les demandes de souscription reçues ne permettent pas de réaliser 100% de l'Offre Primaire, l'Offre Secondaire ne sera pas réalisée.</p> <p>Seul l'Actionnaire Cédant, SRC, percevra le produit de la cession des Actions Cédées, qui sera affecté en premier lieu au remboursement de l'endettement bancaire et financier de SRC d'un montant total de 3.331.283 euros (principal et intérêts) (étant précisé à titre d'information que le remboursement total de ce montant pourra être effectué si l'Offre Secondaire est réalisée à hauteur de 21,2% (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre), soit 71,7% de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)) et en second lieu, au rachat par SRC de tout ou partie des 45.925 actions SRC détenues par le Groupe Minoritaire et de la moitié des 4.944 actions SRC détenues par Patrick</p>
--	--	---

FRUNEAU (ensemble, les « **Actions Rachetées** »).

A la date de la Note d'Opération, les membres du Groupe Majoritaire et du Groupe Minoritaire sont liés par un pacte d'associés (le « **Pacte SRC** »). Conformément au Pacte SRC, le Groupe Majoritaire sera tenu d'acheter ou de faire acheter les actions appartenant au Groupe Minoritaire s'il en fait la demande, en raison de l'admission sur Euronext Paris de Cogelec, société contrôlée par SRC.

Les modalités du rachat des Actions Rachetées sont définies par un protocole d'accord conclu entre les associés de SRC.

Il a été convenu que SRC procéderait au rachat des Actions Rachetées pour un prix par action calculé en fonction des éléments suivants :

- la capitalisation boursière de la Société calculée sur la base du Prix de l'Offre, minorée du montant des dépenses liées à l'Offre ; et
- le montant de l'endettement bancaire et financier de SRC (comprenant le montant des dépenses liées à l'Offre qui auront été supportées par SRC le cas échéant, et le montant des dettes fiscales liées à la plus-value réalisée lors de la cession des Actions Cédées dans le cadre de l'Offre) ;

étant précisé qu'il sera appliqué à ce montant une décote d'illiquidité de 5 %.

Les Actions Rachetées seraient ensuite annulées par SRC, dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de SRC après rachat des Actions Rachetées par SRC :

Répartition du capital et des droits de vote de SRC après rachat des Actions Rachetées par SRC				
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Laurent CARMELLE	14.501	14.501	10,40 %	10,40 %
Patrick FRUNEAU	2.472	2.472	1,77 %	1,77 %
Patrice KLUBA	14.501	14.501	10,40 %	10,40 %
Société HRC ⁽¹⁾	70.730	70.730	50,75 %	50,76 %
Société MENI ⁽²⁾	18.788	18.788	13,48 %	13,48 %

		<table border="1"> <tr> <td>Société PRONOIA ⁽³⁾</td> <td>18.379</td> <td>18.379</td> <td>13,19 %</td> <td>13,19 %</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>139.371</td> <td>139.371</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> </table> <p>⁽¹⁾ Société dont l'actionnaire majoritaire est Roger LECLERC (94,63 %).</p> <p>⁽²⁾ Société détenue à 99,99 % par Norbert MARCHAL.</p> <p>⁽³⁾ Société détenue à 99,95 % par Patrice GUYET.</p>	Société PRONOIA ⁽³⁾	18.379	18.379	13,19 %	13,19 %	TOTAL	139.371	139.371	100 %	100 %
Société PRONOIA ⁽³⁾	18.379	18.379	13,19 %	13,19 %								
TOTAL	139.371	139.371	100 %	100 %								
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><i>Nature des titres offerts dans le cadre de l'Offre</i></p> <p>Les Actions Offertes sont des actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,45 euro chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Les Actions Nouvelles faisant l'objet de l'Offre seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p><i>Structure de l'Offre</i></p> <p>L'offre globale (l'« Offre ») comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO ») ; - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant : <ul style="list-style-type: none"> • un placement en France ; et • un placement privé international dans certains pays en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique. <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Offertes.</p> <p>Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Offertes, le solde des Actions Offertes non allouées dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.</p> <p>L'Offre est composée d'une Offre Primaire et d'une Offre Secondaire. Les Actions Offertes, à savoir les Actions Nouvelles et les Actions Cédées, seront offertes dans le cadre d'une seule Offre et aux mêmes conditions.</p> <p><i>Clause d'Extension</i></p> <p>En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre d'actions émises pourra être augmenté dans la limite de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles Initiales, soit à hauteur d'un nombre maximum de 232.122 Actions Nouvelles Complémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre (la « Clause</p>										

	<p>d'Extension »).</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>En outre, SRC consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés une Option de Surallocation (l' « Option de Surallocation »), permettant la cession d'Actions Existantes détenues par SRC, représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles Initiales et d'Actions Nouvelles Complémentaires (après exercice de la Clause d'Extension), soit au maximum 266.941 Actions Cédées Supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre.</p> <p>Fourchette indicative de prix</p> <p>Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 10,40 euros et 13,10 euros par action. Cette fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au (et y compris le) jour prévu pour la clôture de l'Offre.</p> <p>Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p>En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus, sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>Méthode de fixation du Prix de l'Offre</p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé le 13 juin 2018. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Date de jouissance</p>
--	---

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante à la date de leur émission.

Intentions de souscription

Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

Les sociétés HRC et SRC, seuls actionnaires de la Société à la date du Prospectus, ont fait part à la Société de leur intention de ne pas participer à l'augmentation de capital dans le cadre de laquelle seront émises les Actions Nouvelles.

La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Intentions de souscription d'investisseurs tiers

Sycomore Asset Management, Keren Finance et Ostrum Asset Management se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire à un prix maximum de 13,10 €, pour un montant total de 11.500.000 € soit 32% du montant brut de l'Offre et 63,2% du montant brut de l'Offre Primaire (sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient être néanmoins réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes).

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements de souscription :

Nom de l'investisseur	Montant des engagements de souscription (en euros)
Sycomore Asset Management	5.000.000
Keren Finance	5.000.000
Ostrum Asset Management	1.500.000
Total	11.500.000

Garantie

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie.

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues, conformément aux termes de l'article L. 225-134 I du Code de commerce, dès lors que celles-ci atteindraient 75 % du montant de l'émission initialement prévue, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation des objectifs de la Société. A l'inverse, si les souscriptions reçues n'atteignaient pas 75 % de l'augmentation de capital, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription deviendraient caducs.

Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Euronext Paris pourront être réalisées du 13 juin 2018 au 13 juillet 2018 (inclus).

Calendrier indicatif de l'Offre

28 mai 2018	Visa de l'AMF sur le Prospectus
29 mai 2018	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre
	Avis Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO
	Ouverture de l'OPO et du Placement Global
12 juin 2018	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
13 juin 2018	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)
	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension
	Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre
	Avis Euronext relatif au résultat de l'Offre
	Signature du Contrat de Placement
	Début de la période de stabilisation éventuelle
15 juin 2018	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global

18 juin 2018	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée COGELEC
13 juillet 2018	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 juin 2018 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier, sauf clôture anticipée ou prorogation.

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- fraction d'ordre A1 : de 10 à 200 actions (inclus) ; et
- fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 actions.

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 13 juin 2018 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par internet, jusqu'à la clôture de l'OPO, soit jusqu'au 12 juin 2018 à 17 heures (heure de Paris). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par internet et d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions.

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 13 juin 2018 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Coordonnées des établissements financiers introducteurs

Chefs de File et Teneurs de Livre Associés :

		<p>GILBERT DUPONT</p> <p>50 rue d'Anjou</p> <p>75008 Paris</p> <p>LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP</p> <p>130 Wood Street 4th Floor</p> <p>London EC2V 6DL</p> <p>Offres concomitantes d'actions de la Société</p> <p>Néant.</p>
--	--	---

E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre	<p>Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Par ailleurs, il est précisé que SRC, actionnaire majoritaire de la Société, cèdera une partie des actions de la Société qu'il détient dans le cadre de l'Offre.</p>
E.5	Nom de la société émettrice et convention de blocage	<p>Société émettrice</p> <p>Cogelec SA</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>A compter de la date du Prospectus et pendant 6 mois suivant la date du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation de SRC dans Cogelec</p> <p>A compter de la date du Prospectus et pendant 18 mois suivant la date du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation des membres du Groupe Majoritaire dans SRC</p> <p>A compter de la date du Prospectus et pendant 18 mois suivant la date du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>
E.6	Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement	<p>Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société</p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés au 30 avril 2018 et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit en prenant pour hypothèses :</p>

de l'Offre		<ul style="list-style-type: none"> - l'émission de 1.547.486 Actions Nouvelles Initiales, portée à un maximum de 1.779.608 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, à un prix de 11,75 euros par action (soit le point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre), - l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers sur la prime d'émission, sans effet d'impôt. 										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="518 593 1257 792">Sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre</th> <th data-bbox="1257 593 1430 792">Quote-part des capitaux propres (en euros) ⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="518 792 1257 853">Avant émission des Actions Nouvelles Initiales</td> <td data-bbox="1257 792 1430 853">0,21</td> </tr> <tr> <td data-bbox="518 853 1257 992">Après émission à hauteur de 75 % des Actions Nouvelles Initiales (calculé sur la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre)</td> <td data-bbox="1257 853 1430 992">1,43</td> </tr> <tr> <td data-bbox="518 992 1257 1093">Après émission à hauteur de 100 % des Actions Nouvelles Initiales</td> <td data-bbox="1257 992 1430 1093">2,02</td> </tr> <tr> <td data-bbox="518 1093 1257 1227">Après exercice de la Clause d'Extension, soit après émission d'un maximum de 233.122 Actions Nouvelles Complémentaires</td> <td data-bbox="1257 1093 1430 1227">2,26</td> </tr> </tbody> </table>	Sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre	Quote-part des capitaux propres (en euros) ⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles Initiales	0,21	Après émission à hauteur de 75 % des Actions Nouvelles Initiales (calculé sur la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre)	1,43	Après émission à hauteur de 100 % des Actions Nouvelles Initiales	2,02	Après exercice de la Clause d'Extension, soit après émission d'un maximum de 233.122 Actions Nouvelles Complémentaires	2,26
Sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre	Quote-part des capitaux propres (en euros) ⁽¹⁾											
Avant émission des Actions Nouvelles Initiales	0,21											
Après émission à hauteur de 75 % des Actions Nouvelles Initiales (calculé sur la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre)	1,43											
Après émission à hauteur de 100 % des Actions Nouvelles Initiales	2,02											
Après exercice de la Clause d'Extension, soit après émission d'un maximum de 233.122 Actions Nouvelles Complémentaires	2,26											
		Il n'y a pas d'instruments dilutifs émis par la Société.										
		<p>Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'Offre</p>										
		<p>Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, l'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital social à la date du Prospectus et ne souscrivant pas à l'Offre serait la suivante, en prenant pour hypothèses :</p>										
		<ul style="list-style-type: none"> - l'émission de 1.547.486 Actions Nouvelles Initiales, portée à un maximum de 1.779.608 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, à un prix de 11,75 euros par action (soit le point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre), - l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers sur la prime d'émission, sans effet d'impôt. 										

Sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre	Participation de l'actionnaire (en %) ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles Initiales	1,00%
Après émission à hauteur de 75 % des Actions Nouvelles Initiales (calculé sur la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre)	0,86%
Après émission à hauteur de 100 % des Actions Nouvelles Initiales	0,82%
Après exercice de la Clause d'Extension, soit après émission d'un maximum de 232.122 Actions Nouvelles Complémentaires	0,80%

Il n'y a pas d'instruments dilutifs émis par la Société.

Répartition du capital social et des droits de vote :

Les calculs réalisés pour l'ensemble des tableaux ci-après sont basés sur les hypothèses suivantes :

- un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 11,75 euros en cas d'Offre souscrite à 100 %, d'exercice intégral de la Clause d'Extension et d'exercice intégral de l'Option de Surallocation ;
- un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 10,40 euros, en cas (i) de limitation de l'Offre à 75 % des Actions Nouvelles Initiales et (ii) de limitation de l'Offre à 100% des Actions Nouvelles Initiales.

Après réalisation de l'Offre à hauteur de 75 % des Actions Nouvelles Initiales

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Société SRC	7.118.420	14.236.840	85,98%	92,46%
Société HRC⁽¹⁾	20	40	0,00%	0,00%
Public⁽²⁾	1.160.615	1.160.615	14,02%	7,54%
TOTAL	8.279.055	15.397.495	100%	100%

⁽¹⁾ Société dont l'actionnaire majoritaire est Roger LECLERC (94,63 %).

⁽²⁾ Dont Sycomore Asset Management (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote), Keren Finance (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote) et Ostrum Asset Management (144.230 actions, soit 1,66% du capital et 0,91% des droits de vote), dans le cadre des engagements de souscription reçus par la Société.

Après réalisation de l'Offre Primaire à hauteur de 100% des Actions Nouvelles Initiales

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Société SRC	7.118.420	14.236.840	82,14%	90,20%
Société HRC⁽¹⁾	20	40	0,00%	0,00%
Public⁽²⁾	1.547.486	1.547.486	17,86%	9,80%
TOTAL	8.665.926	15.784.366	100 %	100%

⁽¹⁾ Société dont l'actionnaire majoritaire est Roger LECLERC (94,63 %).

⁽²⁾ Dont Sycomore Asset Management (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote), Keren Finance (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote) et Ostrum Asset Management (144.230 actions, soit 1,66% du capital et 0,91% des droits de vote), dans le cadre des engagements de souscription reçus par la Société.

Après réalisation de l'Offre à 100 %

Répartition du capital et des droits de vote				
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Société SRC	5.605.753	11.211.506	64,69%	78,56%
Société HRC⁽¹⁾	20	40	0,00%	0,00%
Public⁽²⁾	3.060.153	3.060.153	35,31%	21,44%
TOTAL	8.665.926	14.271.699	100 %	100 %

⁽¹⁾ Société dont l'actionnaire majoritaire est Roger LECLERC (94,63 %).

⁽²⁾ Dont Sycomore Asset Management (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote), Keren Finance (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote) et Ostrum Asset Management (144.230 actions, soit 1,66% du capital et 0,91% des droits de vote), dans le cadre des engagements de souscription reçus par la Société.

Après réalisation de l'Offre à 100% et exercice intégral de la Clause d'Extension

Répartition du capital et des droits de vote				
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Société SRC	5.605.753	11.211.506	63,00%	77,30%
Société HRC⁽¹⁾	20	40	0,00%	0,00%
Public⁽²⁾	3.292.275	3.292.275	37,00%	22,70%
TOTAL	8.898.048	14.503.821	100 %	100 %

⁽¹⁾ Société dont l'actionnaire majoritaire est Roger LECLERC (94,63 %).

⁽²⁾ Dont Sycomore Asset Management (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote), Keren Finance (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote) et Ostrum Asset Management (144.230 actions, soit 1,66% du capital et 0,91% des droits de vote), dans le cadre des engagements de souscription reçus par la Société.

Après réalisation de l'Offre à 100 % et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Répartition du capital et des droits de vote				
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital social	% des droits de vote
Société SRC	5.338.812	10.677.624	60,00%	75,00%
Société HRC⁽¹⁾	20	40	0,00%	0,00%
Public⁽²⁾	3.559.216	3.559.216	40,00%	25,00%
TOTAL	8.898.048	14.236.880	100 %	100 %

⁽¹⁾ Société dont l'actionnaire majoritaire est Roger LECLERC (94,63 %).

⁽²⁾ Dont Sycomore Asset Management (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote), Keren Finance (480.769 actions, soit 5,55% du capital et 3,05% des droits de vote) et Ostrum Asset Management (144.230 actions, soit 1,66% du capital et 0,91% des droits de vote), dans le cadre des engagements de souscription reçus par la Société.

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.
-----	--	-------------